

FCP BIAT – PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration du gestionnaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT -PRUDENCE** comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à.....	2 702 123,408 TND
-Des sommes distribuables s'élevant à	68 940,890 TND
-Un Résultat net de	(7 110,796) TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT -PRUDENCE** au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2015.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 28 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

BILAN		NOTE	31/12/2015	31/12/2014
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	2 153 270,119	2 708 671,404
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		602 432,511	750 243,950
AC1-B	OBLIGATIONS DE SOCIETES		223 430,760	244 315,680
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		1 288 806,312	1 700 413,306
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPCVM)		38 600,536	13 698,468
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	559 741,211	1 090 634,427
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		559 672,895	1 090 561,653
AC2-B	DISPONIBILITES		68,316	72,774
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	168,746
TOTAL ACTIF			2 713 011,330	3 799 474,577
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	3 492,911	5 005,985
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	7 395,011	5 714,042
TOTAL PASSIF			10 887,922	10 720,027
ACTIF NET			2 702 123,408	3 788 754,550
CP1	CAPITAL	CP1	2 633 182,518	3 699 562,023
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	68 940,890	89 192,527
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	4,691
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		83 571,433	105 356,473
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-14 630,543	-16 168,637
ACTIF NET			2 702 123,408	3 788 754,550
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			2 713 011,330	3 799 474,577

ETAT DE RESULTAT		Note	Période du	Période du
			01/01/2015	01/01/2014
			au	au
			31/12/2015	31/12/2014
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	110 070,408	104 193,577
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		23 936,350	11 786,090
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		16 840,440	15 027,531
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		61 615,672	70 400,246
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		7 677,946	6 979,710
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	35 469,999	75 922,767
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		31 511,182	48 428,400
PR2-B	REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		0,000	27 494,367
PR2-C	REVENUS DU COMPTE DE DEPOT		3 958,817	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			145 540,407	180 116,344
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-50 168,082	-65 811,760
REVENU NET DES PLACEMENTS			95 372,325	114 304,584
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-11 800,892	-8 948,111
RESULTAT D'EXPLOITATION			83 571,433	105 356,473
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-14 630,543	-16 168,637
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			68 940,890	89 187,836
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		14 630,543	16 168,637
PR4-C	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-100 525,597	93 146,342
PR4-D	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		12 053,157	10 762,238
PR4-E	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-2 209,789	-2 287,357
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-7 110,796	206 977,696

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2015

DESIGNATION	Période du	Période du
	01/01/2015	01/01/2014
	au	au
	31/12/2015	31/12/2014
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	-7 110,796	206 977,696
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	83 571,433	105 356,473
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-100 525,597	93 146,342
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	12 053,157	10 762,238
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-2 209,789	-2 287,357
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-18 963,936
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1 079 520,346	-952 665,188
SOUSCRIPTIONS	554 025,915	243 696,461
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	523 400,000	241 200,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	27 587,055	78,048
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0,000	872,517
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	3 038,860	1 545,896
RACHATS	-1 633 546,261	-1 196 361,649
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-1 552 500,000	-1 174 600,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	-63 376,858	-2 463,176
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	0,000	-1 583,940
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	-17 669,403	-17 714,533
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 086 631,142	-764 651,428
AN4 ACTIF NET		
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	3 788 754,550	4 553 405,978
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	2 702 123,408	3 788 754,550
AN5 NOMBRE DE PARTS		
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	36 208	45 542
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	25 917	36 208
VALEUR LIQUIDATIVE		
A- DEBUT DE L'EXERCICE	104,638	99,982
B- FIN DE L'EXERCICE	104,260	104,638
AN6 TAUX DE RENDEMENT	-0,36%	5,09%

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION GENERALE DU FCP BIAT PRUDENCE

Le Fonds commun de placement «**FCP BIAT PRUDENCE**» de catégorie *Mixte*, est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; il a obtenu l'agrément du CMF N°15-2012 en date du 12 Avril 2012.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 1.000 parts de 100 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

II. REFERENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2015.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

III.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2015 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

III.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif Net
Actions et Droits rattachés		624.119,684	602.432,511	22,30
ADWYA	4.300	25.836,385	27.184,600	1,01
ATL	4.000	10.845,000	11.300,000	0,42
ATTIJ BANK	3.800	68.379,643	91.310,200	3,38
BIAT	1.100	72.398,471	81.645,300	3,02
CARTHAGE CEMENT	27.000	53.686,988	35.991,000	1,33
CITY CARS	2.337	26.323,575	31.089,111	1,15
ENNAKL	1.000	10.040,000	11.688,000	0,43
EURO-CYCLES	1.000	24.345,455	34.137,000	1,26
MAG GEN	800	24.731,000	18.304,000	0,68
MONOPRIX	4.600	84.007,444	64.423,000	2,38
ONE TECH HOLDING	2.000	14.901,510	13.980,000	0,52
PGH	1.500	7.991,250	7.320,000	0,27
SFBT	4.400	83.761,597	98.340,000	3,64
SIMPAR	1.000	53.097,685	33.128,000	1,23
SOTUVER	4.400	21.207,674	12.733,600	0,47
TPR	8.900	40.373,007	27.794,700	1,03
DA ADWYA (1/12)	4.300	2.193,000	2.064,000	0,08
Obligations de sociétés		215.000,000	223.430,760	8,27
ATL 2013/1	1.550	155.000,000	160.851,560	5,95
SERVICOM 2012	1.000	60.000,000	62.579,200	2,32
Emprunts d'Etat		1.239.851,414	1.288.806,312	47,69
BTA 5.50% 02/2020	1.190	1.147.360,000	1.193.695,014	44,17
EN 2014 CAT. A /5	10.266	92.491,414	95.111,298	3,52
Autres Valeurs (OPCVM)		38.481,224	38.600,536	1,43
SICAV TRESOR	376	38.481,224	38.600,536	1,43
Total portefeuille titres		2.117.452,322	2.153.270,119	79,69

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – PRUDENCE :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – PRUDENCE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2014	2.555.486,096	74.227,572	78.957,736	2.708.671,404	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	430.172,660			430.172,660	
Autres Valeurs (OPCVM)	975.155,898			975.155,898	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des actions et droits rattachés	-477.350,096			-477.350,096	7.922,170
Cession des emprunts d'Etat (BTA)	-395.650,000			-395.650,000	
Remboursement / Obligations de stés	-20.000,000			-20.000,000	
Cessions de titres OPCVM	-950.362,236			-950.362,236	17.967,404
* Variation des plus ou moins valeurs latentes sur titres			-100.525,597	-100.525,597	
* Variations des intérêts courus		-16.841,914		-16.841,914	
Solde au 31 décembre 2015	2.117.452,322	57.385,658	-21.567,861	2.153.270,119	25.889,574

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **110.070,408 Dinars** au 31/12/2015, contre **104,193.577 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Revenus des actions	23.936,350	11.786,090
• Dividendes	23.936,350	11.786,090
Revenus des obligations de sociétés	16.840,440	15.027,531
• Intérêts courus	11.050,644	11.253,416
• Intérêts échus	5.789,796	3.774,115
Revenus des Emprunts d'Etat	61.615,672	70.400,246
• Intérêts courus	46.335,014	62.299,178
• Intérêts échus	15.280,658	8.101,068
Revenus des Autres Valeurs (OPCVM)	7.677,946	6.979,710
• Dividendes	7.677,946	6.979,710
Total	110.070,408	104.193,577

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à **559.672,895 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à CT et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
BTC 52S-06/09/2016	441	19.307,588	424.822,774	15,72
BTC 52S-08/11/2016	141	133.899,955	134.850,121	4,99
Total	582	553.207,543	559.672,895	20,71

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à **68,316 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2015, à **35.469,999 Dinars** contre **75.922,767 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Revenus	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Revenus des Bons du Trésor	31 511,182	48 428,400
Intérêts courus	6 465,352	13 176,155
Intérêts échus	25 045,830	35 252,245
Revenus des Billets de Trésoreries	0,000	27 494,367
Intérêts courus	0,000	0,000
Intérêts échus	0,000	27 494,367
Revenus sur compte de dépôt	3 958,817	0,000
Total	35 469,999	75 922,767

PA- Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31/12/2015, à **10.887,922 Dinars**, contre **10.720,027 Dinars** au 31/12/2014. Les soldes du passif s'analysent comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
PA1	Opérateurs créditeurs	3.492,911	5.005,985
PA2	Autres créditeurs divers	7.395,011	5.714,042
	Total	10.887,922	10.720,027

PA1 : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à **3.492,911 Dinars** contre **5,005.985 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Gestionnaire	1.612,112	2.310,454
Dépositaire	268.687	385,077
Distributeurs	1.612,112	2.310,454
Total	3.492,911	5,005.985

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2015, à **7.395,011 Dinars** contre **5,714.042 Dinars** au 31/12/2014, et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Etat, impôts et taxes	520,090	755,100
Redevance CMF	227,700	326,336
Rémunération CAC	6.352,639	4.338,025
Publication CMF	294,581	294,581
Retenue à la Source sur vente BTA	0,001	0,000
TOTAL	7.395,011	5.714,042

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2015, à **50.168,082 Dinars**, contre **65.811,760 Dinars** au 31/12/2014, représentant la rémunération du gestionnaire du dépositaire et celle des distributeurs.

Charges de gestion des placements	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	23.154,494	43.235,263
Rémunération du dépositaire	3.859,094	5.062,453
Rémunération des distributeurs	23.154,494	17.514,044
Total	50.168,082	65.811,760

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à **11.800,892 Dinars**, contre **8.948,111 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Redevance CMF	3.270,422	4.290,212
Honoraires CAC	6.674,725	4.364,455
Etat, impôts et taxes	0,000	45,000
Diverses charges d'exploitation	1.855,745	248,444
Total	11.800,892	8.948,111

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2015 se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>Capital initial (en nominal)</u>		
• Montant	: 3.620.800,000 Dinars	: 4.554.200,000 Dinars
• Nombre de titres émis	: 36.208	: 45.542
• Nombre de porteurs de parts	: 53	: 56
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
• Montant	: 523.400,000 Dinars	: 241.200,000 Dinars
• Nombre de titres émis	: 5.234	: 2.412
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
• Montant	: 1.552.500,000 Dinars	: 1.174.600,000 Dinars
• Nombre de titres rachetés	: 15.525	: 11.746
<u>Capital</u>	: 2.633.182,518 Dinars	: 3.699.562,023 Dinars
✓ Montant en nominal	: 2.591.700,000 Dinars	: 3.620.800,000 Dinars
✓ Sommes non distribuables (*)	: 41.482,518 Dinars	: 78.762,023 Dinars
✓ Nombre de titres	: 25.917	: 36.208
✓ Nombre de porteurs de parts	: 34	: 53

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à : **41.482,518 Dinars** au 31/12/2015, contre **78.762.023 Dinars** au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	167.954,550 (*)	-20.474,072
1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	-90.682,229	101,621.223
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-100.525,597	93.146,342
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	12.053,157	10.762,238
✓ Frais de négociation de titres	-2.209,789	-2.287,357
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	-35.789,803	-2.385,128
✓ Aux émissions	27.587,055	78,048
✓ Aux rachats	-63.376,858	-2.463,176
Sommes non distribuables	41.482,518	78.762,023

(*) Somme non distribuables au 31.12.2014, majorés des sommes distribuables de l'exercice clos au 31.12.2014 capitalisés.

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-PRUDENCE et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2015 se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Résultat distribuable de l'exercice	83.571,433	105.356,473
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-14.630,543	-16.168,637
- Sommes Distribuables des exercices antérieurs	0,000	4,691
Sommes distribuables	68.940,890	89.192,527

III. AUTRES INFORMATIONS :

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	5,616	4,974	4,171
Charges de gestion des placements	-1,936	-1,817	-1,220
Revenu net des placements	3,680	3,157	2,951
Autres charges d'exploitation	-0,455	-0,247	-0,189
Résultat d'exploitation	3,225	2,910	2,762
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,565	-0,447	-2,330
Sommes distribuables de l'exercice	2,660	2,463	0,432
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,565	0,447	2,330
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-3,879	2,573	-0,312
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,465	0,297	-0,743
Frais de négociation de titres	-0,085	-0,063	-0,043
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociations	-3,499	2,807	-1,098
Résultat net de l'exercice	-0,274	5,717	-1,665
Résultat non distribuable de l'exercice	-3,499	2,807	-1,098
Régularisation du résultat non distribuable	0,461	-0,182	0,648
Sommes non distribuables de l'exercice	-3,038	2,625	-0,450
Dividendes	-	0,432	-
Valeur Liquidative	104,260	104,638	99,982

V-2 Ratios de gestion des placements

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
• Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	1,534%	1,549%	2,043%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,361%	0,211%	0,316%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2,556%	4,871%	2,788%

V-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

V-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT - PRUDENCE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 12 Août 2014, en remplacement de la BIATCAPITAL (Ex- Financière de Placement et de Gestion). Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT - PRUDENCE ;
- La gestion comptable du FCP BIAT - PRUDENCE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,6 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- > Réviser à la baisse la commission de gestion en la ramenant de 1% HT de l'actif net à 0,6% HT de l'actif net l'an ;
- > Modifier la périodicité de règlement de la commission de gestion payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT - PRUDENCE. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT - PRUDENCE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs des parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % HT avec un minimum de deux mille dinars hors taxes et un maximum de cinquante mille dinars hors taxes par an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ainsi le Conseil d'administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT a décidé de modifier la périodicité de règlement de la commission de dépôt payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-3. Rémunération des distributeurs :

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,6% HT l'an prélevée sur l'actif net de FCP BIAT - PRUDENCE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- > Réviser à la hausse la commission de distribution en la portant de 0.2% HT de l'actif net l'an à 0.6% HT de l'actif net l'an, à payer en faveur des distributeurs des parts du FCP et à partager entre eux au prorata de leurs distribution ;
- > Modifier la périodicité de règlement de la commission de distribution payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-4 Mode d'affectation des résultats :

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT réuni en date du 17 juin 2014 a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP de distribution à capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce, depuis l'exercice 2014.